

TARIFS A L'AIDE des particuliers BRICOLAGE / JARDINAGE

Formules	Coût horaire après déduction d'impôt	Coût horaire TTC
▪ Bricolage / Jardinage		
Formule Classique Pour des services réguliers	20 €	40 €
Formule Liberté Pour des services occasionnels	22 €	44 €

Réduction ou crédit d'impôt

A l'Aide des particuliers étant agréée qualité par l'état, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % selon la législation en vigueur.

Frais d'adhésion et mode de paiement

- Frais d'inscription de 20 €, payables q'une seule fois à l'ouverture de votre dossier
- Aucun frais mensuel ou annuel de gestion
- Attestation fiscale gratuite

Modes de paiement acceptés pour les prestations régulières

- Chèque,
- CESA préfinancé
Pour les règlements par CESA, un montant forfaitaire de 5,00 € est facturé pour couvrir une partie des frais occasionnés par ce mode de paiement.
- Prélèvement automatique

Modes de paiement acceptés pour les prestations occasionnelles

- Chèque, le paiement s'effectue à la commande

Conditions

- La durée minimale par intervention est de 2 Heures
- Pour les prestations régulières, pas de prépaiement : facturation mensuelle
- Pour les interventions ponctuelles, paiement à la commande

Télégestion

- Possibilité de bénéficier du système de télégestion gratuit pour les services réguliers